

## H2O INVEST

Société d'investissement à capital variable sous forme de SAS  
au capital social initial de 9 163 641,46 euros  
Siège social : Immeuble Eléments  
39 avenue Pierre 1er de Serbie - 75008 Paris  
532 900 081 RCS Paris

### AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de la société sont convoqués en assemblée générale ordinaire, le 27 octobre 2023 à 9 heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-dessous :

#### ORDRE DU JOUR

- Lecture des rapports du Président et du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023 ;
- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ;
- Examen et approbation des comptes annuels, quitus au Président ;
- Affectation des sommes distribuables ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Les actionnaires peuvent prendre part à cette assemblée quel que soit le nombre d'actions dont ils sont propriétaires, nonobstant toutes clauses statutaires contraires.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales des sociétés par l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application de l'article L. 228-1 du Code de commerce, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée, à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription en compte des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité doit être constatée par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique dans les conditions prévues à l'article R. 225-61 du Code de commerce, et annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration, ou encore, à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

A défaut d'assister personnellement à cette assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- 1) adresser une procuration à la société sans indication de mandataire ;
- 2) donner une procuration à un autre actionnaire, à son conjoint ou au partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité ;
- 3) voter par correspondance.

L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si le transfert de propriété intervient avant le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée, à zéro heure, heure de Paris, la société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie le transfert de propriété à la société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

Les formulaires de procuration et de vote par correspondance sont adressés automatiquement aux actionnaires inscrits en compte nominatif pur ou administré par courrier postal.

Conformément à la loi, l'ensemble des documents qui doivent être communiqués à cette assemblée générale, seront mis à la disposition des actionnaires, dans les délais légaux, au siège social de **H2O INVEST** ou transmis sur simple demande adressée à Uptevia.

Pour les propriétaires d'actions au porteur, les formulaires de procuration et de vote par correspondance leurs seront adressés sur demande réceptionnée par lettre recommandée avec avis de réception par **Uptevia - Service Assemblées Générales - 12 place des États-Unis CS 40083 92549 Montrouge Cedex** au plus tard six jours avant la date de l'assemblée.

Pour être comptabilisé, le formulaire de vote par correspondance, complété et signé, devra être réceptionné chez **Uptevia - Service Assemblées Générales - 12 place des États-Unis CS 40083 92549 Montrouge Cedex** au plus tard trois jours avant la tenue de l'assemblée. Lorsque l'actionnaire a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation, il ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'assemblée, sauf disposition contraire des statuts.

Les actionnaires peuvent poser des questions écrites à la société à compter de la présente publication. Ces questions doivent être adressées au siège social de la société, par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Le Président

(A23525709)

## Seine-Saint-Denis

### SEQENS Groupe Action Logement

Vend au **BOURGET (93350) – 15 bis rue de la République - Un appartement T3 de 71,00 m<sup>2</sup>** – Au 1er étage - **Prix : 193.870 €** - Honoraire à la charge du vendeur - **Classe énergie : D – Classe climat : B** - Montant des dépenses énergétiques estimé à 1.520 €/an (prix moyen des énergies indexé au 01/01/2021, abonnement compris) – Réf. 398445 – Lot n° 13 - Copropriété de 45 lots sans procédure en cours - Charges de copropriété estimées à 1.467 €/an – Annexe : parking en sous-sol.

Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques ([www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)). Sous réserve de priorité conformément aux dispositions de l'article L443-11 du CCH relatif aux ventes de logements sociaux. **Visite sur rendez-vous. Contact : QUADRAL TRANSACTIONS – Manon LEROY – 01 55 43 49 98 – manon.leroy@quadral.fr.** Remise des offres d'achat au plus tard 1 mois à compter de la parution de cette annonce, par e-mail et selon les dispositions consultables sur : <https://www.quadral.fr/pub-vacants> (AL7343)

## URBANISME

### Val-de-Marne

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**DU LUNDI 16 OCTOBRE AU JEUDI 16 NOVEMBRE 2023**  
**Établissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre**  
**VILLE D'ATHIS-MONS**

Par arrêté n° A2023.860 en date du 19 septembre 2023, le Président de l'Établissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre a ordonné l'ouverture d'une enquête publique pour la commune d'Athis-Mons relative à la modification n° 5 du Plan Local d'Urbanisme d'Athis-Mons.

Les pièces du dossier et le registre d'enquête sur lesquels le public pourra consigner toutes observations, propositions et contre-propositions seront tenus à la disposition du public au service urbanisme de la ville d'Athis-Mons situé au 1 rue Lefèvre Utile à Athis-Mons pendant toute la durée de l'enquête aux jours et horaires habituels d'ouverture au public :

- Les lundis et vendredis de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
- Les mercredis de 13h30 à 17h00
- Les mardis et jeudis de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00

1) Les pièces sont également consultables sur le site de la ville d'Athis-Mons :

[www.mairie-athis-mons.fr](http://www.mairie-athis-mons.fr)

rubrique mon cadre de vie > Urbanisme > PLU > Modifications.

2) Le public pourra adresser ses observations par correspondance au commissaire enquêteur au siège de l'enquête publique à l'adresse suivante : Mairie d'Athis-Mons Monsieur le Commissaire Enquêteur Service Urbanisme Place du Général de Gaulle 91200 Athis-Mons ou bien par courrier électronique à l'adresse suivante :

[enquete-publique-plu@mairie-athis-mons.fr](mailto:enquete-publique-plu@mairie-athis-mons.fr) en indiquant en objet du courriel « Observation PLU pour commissaire enquêteur ».

3) Monsieur VALOIS Michel, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire par la 1ère Vice-Présidente du Tribunal Administratif de Versailles, et Monsieur RIVAULT Joël en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Monsieur VALOIS Michel assurera des permanences au service urbanisme de la ville d'Athis-Mons situé au 1 rue Lefèvre Utile et en mairie d'Athis-Mons située place du Général de Gaulle aux dates et heures suivantes :

**Service Urbanisme : 1 rue Lefèvre Utile – Athis-Mons**

- Lundi 16 octobre 2023 de 14h00 à 17h00

- Jeudi 16 novembre 2023 de 14h00 à 17h00

**Mairie : Place du Général de Gaulle – Athis-Mons**

- Samedi 28 octobre 2023 de 9h00 à 12h30

5) À l'issue de l'enquête,

- Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au service urbanisme de la ville 1 an après l'issue de l'enquête.

- Les dossiers, éventuellement modifiés pour tenir compte des observations et avis formulés au cours de l'enquête et des conclusions du commissaire enquêteur, seront soumis aux organes décisionnels de l'Établissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre.

L'arrêté relatif à l'ouverture de l'enquête publique est consultable en mairie d'Athis-Mons et sur le site internet de la ville d'Athis-Mons. (EP7288)

# Annonces légales – Formalités sur toute la France BALO et DÉPÔTS DE COMPTES auprès des R.C.S.